

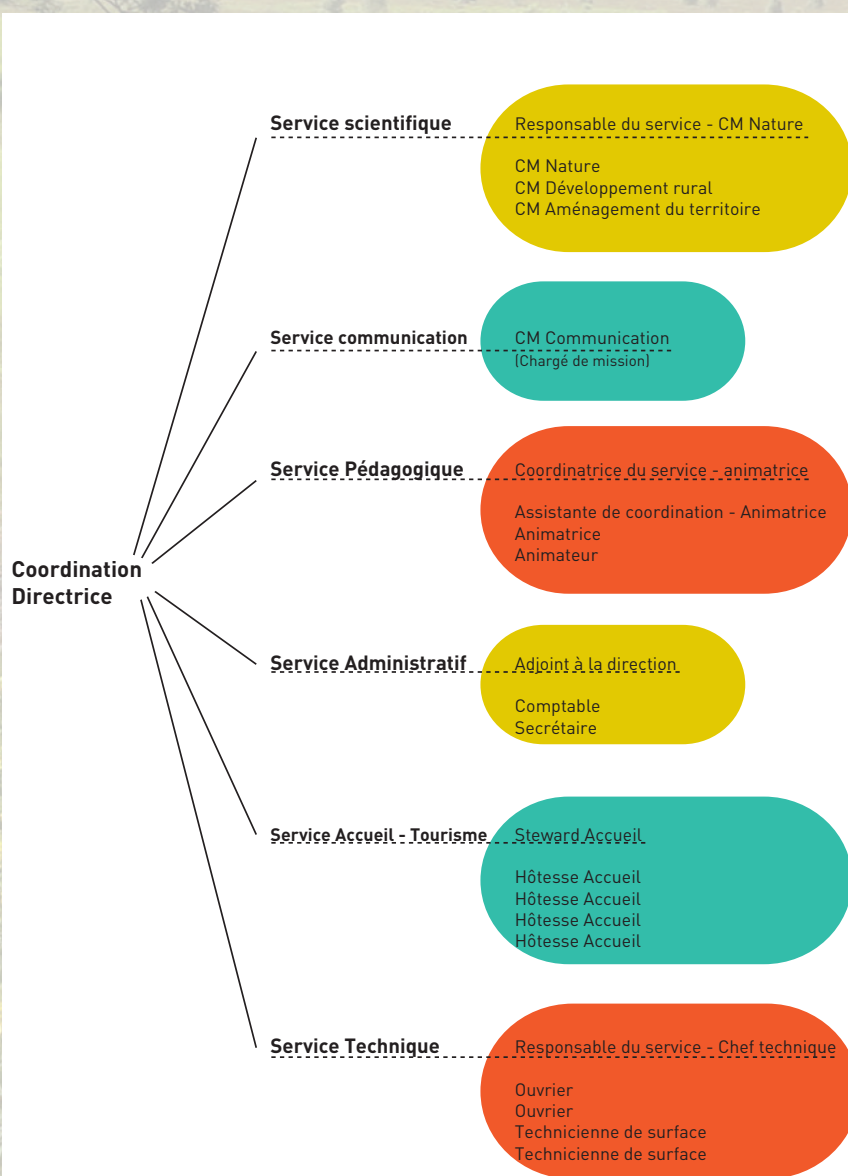
Ressources humaines

Depuis sa création en 1971, le Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel a connu plusieurs formes juridiques, passant du statut d'ASBL au statut de personne morale de droit public sous la dénomination de « Commission de Gestion du Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel (CGPNHFE) » pour reprendre en 2012, le statut d'ASBL imposé par le Décret wallon de 2008. Ce dernier changement de statuts a été réalisé via une cession d'universalité par apport gratuit par la personne morale de droit public « CGPNHFE » à l'ASBL « Centre Nature de Botrange ». Créée en 1984, Le Centre Nature de Botrange était la Maison du Parc naturel. En 2014, le Centre Nature de Botrange est devenu la Maison du Parc - Botrange.

La fusion de 2012 rassembla le personnel employé par l'ancienne petite Commission de Gestion (6 personnes, c'est-à-dire : le directeur, la secrétaire et le service scientifique) et le personnel du Centre Nature (17 personnes). Les comptabilités de chacune des structures ont également été fusionnées en une seule.

Au 31/12/2015, l'effectif se compose de 23 personnes (19,05 ETP) dont :

- 5 personnes mises à disposition par la Province de Liège (4,5 ETP)
- 3 personnes mises à disposition par la FTPL (2 ETP)
- 15 personnes employées par l'ASBL (12,55 ETP)



	FONCTION	ETP	EMPLOYEUR(S)
	Service administratif		
1	Directrice	1	Province
2	Adjoint	1	ASBL
3	Comptable	0,8	FTPL
4	Secrétaire	0,8	ASBL + FTPL
	Service pédagogique		
5	Coordinatrice-animatrice	0,7	ASBL
6	Assistante de coordination- animatrice	0,8	ASBL
7	Animateur	1	ASBL
8	Animatrice	0,7	ASBL
	Service accueil – Tourisme		
9	Hôtesse	1	Province
10	Hôtesse	1	ASBL+ Province
11	Steward	0,8	ASBL
12	Hôtesse	0,6	FTPL
13	Hôtesse	0,8	ASBL
	Service technique		
14	Chef technique	1	Province
15	Ouvrier	1	Province
16	Ouvrier	1	ASBL
17	Technicienne de surface	0,75	ASBL
18	Technicienne de surface	0,5	ASBL
	Service scientifique		
19	CM « Nature »	0,8	ASBL
20	CM « Nature »	1	ASBL
21	CM « Aménagement du territoire »	1	ASBL
22	CM « Développement rural »	0,8	ASBL
	Service Communication		
23	CM « Communication »	1	ASBL

Remarques : afin d'assurer les permanences en binôme à l'accueil de la Maison du Parc durant les week-ends et jours fériés, l'ASBL fait appel à l'Agence locale pour l'Emploi ou à des étudiants. De plus, afin de répondre à un maximum de demande en matière d'éducation à l'environnement, le service pédagogique est renforcé par un dense réseau d'animateurs (statuts d'indépendant ou bénévole) (voir axe sensibilisation).

Financement et évaluation des besoins de fonctionnement

Les recettes ordinaires et récurrentes proviennent essentiellement de la Province de Liège, Pouvoir Organisateur de l'ASBL et de la Région Wallonne.

Le budget ordinaire en 2015 était de ± 700.000 euros répartis comme suit :

- frais de personnel (salaires et charges, déduits des Aides à la Promotion de l'Emploi (APE): 460.000 EUR
- frais généraux: 165.000 EUR
- frais relatifs aux actions (sensibilisation, Journal du Parc, événements, etc.) : 75.000 EUR

Pour garder une équipe pluridisciplinaire capable de mettre en œuvre le plan de gestion dans sa totalité et bénéficier de moyens d'investissement complémentaires nécessaires à la mise en place des actions de terrains, d'autres sources de financement public doivent obligatoirement être activées.

Parmi celles-ci, peuvent être mentionnés :

- les appels à projets européens (Programmes INTERREG (Grande Région et Eurégio Meuse-Rhin), LIFE, Leader, FEAMP...);
- les plans et programmes régionaux et fédéraux (Programme wallon de Développement Rural...);
- les subventions et appels à projets ponctuels (BiodiBap...);
- l'activation des aides à l'emploi (APE, Activa...).

Néanmoins, vu l'évolution des montants des subventions, sans cesse à la baisse, il est nécessaire d'envisager des moyens alternatifs aux subsides publics, comme par exemple:

- Le mécénat ;
- Le sponsoring ;
- Le crowdfunding ;
- ...

Enfin, la rentabilité des activités au départ de la Maison du Parc – Botrange doit impérativement faire l'objet d'une réflexion globale afin que ces activités puissent peut-être, à long terme, pérenniser l'outil touristique.

Gouvernance

Assemblée générale de l'ASBL « Commission de gestion du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel »

Sont membres effectifs de l'ASBL, les personnes physiques désignées en cette qualité et pour une période déterminée par les instances compétentes des personnes morales visées à l'article 11 du Décret, c'est-à-dire:

- des représentants du Pouvoir organisateur, soit la Province de Liège ;
- des représentants des associations actives dans le domaine de la conservation et de la protection de la nature ;
- des représentants des personnes morales ayant posé différentes initiatives présentant un impact sur le territoire du Parc naturel ;
- des représentants des secteurs de l'économie, de l'artisanat, du tourisme et des loisirs;
- des représentants des communes et entités fédérées territorialement concernées par la gestion du Parc naturel ou dont le territoire s'avère limitrophe (article 11, alinéa 3 du Décret – « notamment »).

Conseil d'administration de l'ASBL « Commission de gestion du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel »

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale, en son sein, selon la répartition suivante:

- 2 administrateurs choisis parmi ceux représentant le Pouvoir organisateur, c'est-à-dire la Province de Liège. Le Député provincial en charge du tourisme ainsi que le Directeur de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège assistent de droit, avec voix consultative, aux séances du Conseil d'administration;
- 1 administrateur représentant chaque commune du Parc naturel;
- 1 administrateur représentant la Communauté germanophone;
- 1 administrateur représentant la Région Wallonne;
- 1 administrateur représentant l'Université de Liège;
- 1 administrateur représentant les associations de protection de la nature;

- 1 administrateur représentant la Commission consultative de Gestion des Réserves Naturelles Domaniales de Malmedy - Hautes Fagnes (CCGRND);
- 1 administrateur représentant la Fédération du Tourisme de la Province de Liège;
- 1 administrateur représentant l'Agence du Tourisme de l'Est de la Belgique;
- 1 administrateur représentant la Fondation rurale de Wallonie.

Bureau exécutif de l'ASBL « Commission de Gestion du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel »

Sont membres du Bureau exécutif, organe non statutaire d'accompagnement à la gestion journalière:

- le Président du Conseil d'administration;
- les 2 vice-présidents du Conseil d'administration;
- les représentants de la Province de Liège et de la FTPL;
- la directrice-secrétaire-trésorière de l'ASBL et son adjoint.

NB : la direction de l'ASBL est assurée par un agent mis à disposition par la Province de Liège.

Glossaire

ADESA	Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents
AFOM	Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces
APE	Aides à la Promotion de l'Emploi
ATEB	Agence du Tourisme de l'Est de la Belgique
CATU	Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme
CCATM	Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de mobilité
CG	Communauté Germanophone
CGRNB	Commission de Gestion des Réserves Naturelles de Belgique
CGT	Commissariat Général au Tourisme
CLDR	Commission Locale de Développement Rural
CoDT	Code de Développement Territorial
CP	Comité de Pilotage
CR	Contrat de Rivière
CRA-w	Centre wallon de Recherches Agronomiques
CRIE	Centre Régional d'Initiation à l'Environnement
CWATUPE	Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
DCENN	Direction des Cours d'Eau Non Navigables
DEMNA	Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole
DG03 (DGARNE)	Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement
DG04	Direction Générale Opérationnelle-Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie
DNF	Département de la Nature et des Forêts
EMR	Eurégio Meuse-Rhin
FB	Facebook
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
FTPL	Fédération du Tourisme de la Province de Liège
FWA	Fédération Wallonne de l'Agriculture
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles

GAC	Groupement d'Achat Commun
GAL	Groupe d'Action Locale
GT	Groupe de Travail
LEADER	Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
LIFE	L'Instrument Financier pour l'Environnement
MAE	Mesure Agro-Environnementale
MAP	Mouvement d'Action Paysanne
N2000	Natura 2000
Natagora BNVS	Natagora Bund für Natur- und Vogelschutz
PASH	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
PCB	Polychlorobiphényle
PCDN	Plan Communal de Développement de la Nature
PCDR	Plan Communal de Développement Rural
PNHFE	Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel
PwDR	Programme wallon de Développement Rural
RAVeL	Réseau Autonome de Voies Lentes
RGBSR	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural
RNA	Réserve Naturelle Agréée
RND	Réserve Naturelle Domaniale
RND asbl	Ressources Naturelles Développement asbl
SEP	Structure Ecologique Principale
SGIB	Site de Grand Intérêt Biologique
SIG	Système d'Information Géographique
SPW	Service Public de Wallonie
SRFB	Société Royale Forestière de Belgique
SSC	Schéma de Structure Communal
WBT	Wallonie Bruxelles Tourisme
WFG	WirtschaftsFörderungsGesellschaft



Parc naturel
HAUTES FAGNES
EIFEL

www.heliodesign.be

